

Pharmacie
Réseau Oncolor

**Réception des commandes de
médicaments pour
chimiothérapies anticancéreuses
et mesures de précaution**

Version 0-2





➤ Historique des modifications

Date	Version	Description	Auteurs
10/10/07	0.1	Rédaction du document	M-A. GIULIANI, M. BURGIN
18/02/09	0.2	Modification du document	M-A. GIULIANI, M. BURGIN

➤ Validation

Rédigé par : M-A. GIULIANI Assistant spécialiste pharmacien	Vérifié et approuvé par : M. BURGIN Assistant spécialiste pharmacien	Validé par : Groupe Qualité	Date de mise en application : Janvier 2009
--	---	--	---

➤ Classement – archivage

Identification :	32.03.01
Nom du fichier :	proc_recept_mat prem_V0.2

➤ Sommaire

1. Objet de la procédure	3
2. Documents associés / documents de référence	3
3. Responsabilités	3
4. Descriptif	3
4.1 Situation	3
4.2 Recommandations	3



1. Objet de la procédure

La présente procédure définit les mesures de précaution recommandées lors de la réception de produits cytotoxiques par le magasinier de la pharmacie.

2. Documents associés / documents de référence

- ▲ Liste des médicaments cytotoxiques (spécifique à chaque établissement)
- ▲ Procédure à suivre en cas de bris de flacon
- ▲ Procédure à suivre en cas de projection et/ou coupure

- ▲ Dossier du CNHIM
- ▲ Procédures internes établissement Oncolor

3. Responsabilités

Tout le personnel chargé de la réception des médicaments, notamment le magasinier, doit impérativement connaître et appliquer les modalités de la présente procédure.

4. Descriptif

4.1 Situation

Les médicaments cytotoxiques présentent des risques pour les manipulateurs lors d'un contact direct avec le produit concerné ou lors de son inhalation sous la forme d'un aérosol médicamenteux.

La contamination externe des flacons d'anti-cancéreux livrés par l'industrie pharmaceutique et réceptionnés dans les pharmacies hospitalières a été démontrée à plusieurs reprises. Face à ce constat, la protection du personnel exposé à ces médicaments doit être renforcée.

L'ensemble des personnels pouvant être en contact avec ces médicaments doit être informé des risques, sans dramatisation, et des précautions particulières qu'ils nécessitent.

4.2 Recommandations

- 1) Disposer d'un kit de casse à proximité.
- 2) Bien connaître les médicaments concernés par ces recommandations ; Consulter régulièrement la liste des produits (*localisation*), et ne pas hésiter à interroger le pharmacien sur tout médicament nouveau.
- 3) Manipuler ces médicaments sans précipitation.
- 4) Vérifier que les cartons ou les emballages de ces médicaments ne sont pas endommagés, ce qui pourrait laisser suspecter un éventuel bris de flacon à l'intérieur.
- 5) Mettre une paire de gants adéquats non stériles (en latex ou nitrile) avant de manipuler les boîtes individuelles.
En cas de boîtes suspectes, utiliser des gants de ménage.



▲ **Attitude immédiate en cas de :**

- Bris de flacon
- Projection et ou coupure
- Ecrasement de comprimés ou de gélules
- Réception de cartons contenant des flacons endommagés

- 1) Isoler la zone contaminée ou le(s) carton(s) suspect(s).
- 2) **Prévenir le pharmacien responsable** de l'Unité Centralisée de Préparation des Chimiothérapies anticancéreuses (UCPC).
- 3) Se reporter à la procédure adéquate (*Piqûre, projection, casse*).

▲ **Attitude en cas de produit périmé :**

=> **Prévenir le pharmacien responsable** de l'UCPC.